VERSAILLES

Jardinier des terrains de sports H/F

Adjoint technique territorial

Organisme émetteur : VILLE DE VERSAILLES

Référence : 2025-VERSAILLES-240

Localisation du poste : Versailles (78000)

Direction concernée	Domaine d'activité	Service concerné
SPORTS	Sports	SPORTS EQUIPEMENTS REGIE TECHNIQUE

Catégorie du poste	Poste ouvert aux	Type de poste
C	Contractuels et Titulaires	Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

Missions principales :

- Entretien des terrains de sports après matchs et entraînements

Activités : réalisation de l'ensemble des opérations mécaniques liées aux terrains de sport, tontes, rebouchage des terrains, assurer tous les traçages sportifs, maintenance arrosage, sur terrain synthétiques/stabilisés et entretien des machines mises à disposition.

- Entretien des abords des équipements sportifs

Activités : tontes, débroussaillage, désherbage mécanique, manuel, soufflage et ramassage des feuilles, taille de haie, d'arbuste et entretien du matériel mis à disposition.

Missions ponctuelles :

- Mise en place de manifestations, manutentions diverses

Activités : transport de matériel type tapis, tatamis, dalles moquettes, tables, chaises, barrières, podium, sono, structure gonflable, supports de communication, séparateur de salle, table de tennis de table...

- Déneigement des sites et abords
- Besoins ponctuels le weekend

Votre profil

Formation

Formation :

- Permis B obligatoire

Expérience :

- Expérience sur un poste similaire

Savoir faire :

- Compétences techniques dans l'entretien du patrimoine sportif et de la gestion des espaces verts et terrains de sports.

Savoir être :

- Pouvoir d'adaptation et réactivité
- Bonne condition physique
- Sens des responsabilités et du travail d'équipe
- Autonomie dans le sens de prise d'initiative

Conditions d'emploi

Contrainte(s) liée(s) au poste

Cycle de travail :

37h30 hebdomadaires

Nombre de jours de congés :

25 jours de congés, 15 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages :

Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)